

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE B A R D O S
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 16 JUIN 2026

**OBJET : FIXATION DES TARIFS APPLICABLES AUX PHOTOCOPIES ET REPRODUCTIONS
DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

L'an deux mille vingt-six et le seize juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

Présents : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - DIRIBARNE Lionel - DIBON Odette - CELHAY Martine – DAGORRET Hervé - TOURATON Elisabeth – POUCE Thierry - EYHERABURU Mélanie – RIVAS Nicolas – YRIBARREN Maïana – WINDAK Pascal – HAGA Elisabeth – MAINARD Guy - FERRINI Catherine -MAILHARRANCIN Jean-Claude – THOMAS Patricia

Absent : BALADE Ramuntcho

Secrétaire de séance : Elisabeth HAGA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les dispositions relatives à la communication des documents administratifs ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs applicables à la reproduction de documents administratifs demandés par les administrés, associations ou tiers ;

Considérant que ces tarifs doivent correspondre au coût réel de reproduction supporté par la commune ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} juillet 2026, les tarifs de reproduction des documents administratifs comme suit :

Type de reproduction	Tarif unitaire
<u>Particuliers</u>	
Photocopie noir et blanc format A4	0,20 €
Photocopie noir et blanc format A3	0,30 €
Photocopie couleur format A4	0,40 €
Photocopie couleur format A3	0,50 €
<u>Associations</u>	Gratuit
Envoi par courrier électronique	Gratuit (lorsque cela est techniquement possible)

DIT que le règlement des frais de reproduction s'effectuera auprès de la régie municipale n°302 TRINQUET, PHOTOCOPIES ET PUCES A USAGE UNIQUE selon les modalités en vigueur.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

